L'AURORE DES CANADAS.

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS EGAUX, JUSTICE EGALE.

VOL. II.—No. 40. MONTRÉAL, MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE, 1840. PRIX 2 SOUS.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,

RUE ST. VINCENT.

—o—

LE Soussigné vient de recevoir de nouvelles caisses de LIVRES, parmi lesquels se trouvent

LA BIBLIOTHEQUE
CATHOLIQUE DE LILLE, 1827 A 1839.
13 ANNE'ES

Idem instructive et amusante 1833 à 1839.
7 ANNE'ES

Idem de Schmid en 80 Volumes in 32

CARTONNES AVEC GRAVURES.

Ces TROIS PUBLICATIONS se vendent par année, ceux qui ont déjà les premières années, pourront se procurer la suite.

E. R. FABRE.

Montréal, 24 Août, 1840. l.m.–34.

PAR AUTORITE DE JUSTICE.

—o—

SERA vendu au plus haut enchérisseur DIMANCHE le 20 du courant à la porte de l'église paroissiale de cette ville, à l'issue du Service Divin du matin, le tiers sud ouest d'un Emplacement et Maison situés dans le faubourg de Québec, fesant l'encoignure de la grande rue du faubourg et de la rue "*Wood Yard*".

Ce tiers d'emplacement et maison contient 13 pieds et 4 pouces de front sur 80 pieds de profondeur et le local est très avantageux pour y tenir un commerce. Pour plus emples informations s'adresser au Soussigué.

J. A. LABADIE,
Notaire Public.

Montréal, 9 Sept. 1840. 39.

AVANTAGEUX!!!

A St. HYACINTHE, seront vendues LUNDI le 28 de ce mois, à la porte de l'église, les propriétés de la succession de feu BENJAMIN STARNES, situées dans la partie la plus commerçante du village et entourées de superbes jardins.—La principale maison à toujours été occupée par des Marchands. Les caves, les écuries et les autres bâtimens pour tous les besoins sont en bon ordre, nombreux et spacieux. La plus grande partie du prix d'adjudication et probablement tout le prix de la principale maison restera entre les mains de l'acquéreur, payable par £25 par année.

L. S. SICOTTE.
Tuteur.

St. Hyacinthe 7 septembre 1840. 38

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU
DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

—o—

AVIS.—L'ASSEMBLE'E ANNUELLE et GENERALE des MEMBRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE' DE MONTREAL, (toutes personnes intéressées dans la Compagnie en y assurant) se tiendra au BUREAU de la COMPAGNIE, Rue St. Sacrement de cette ville, LUNDI, le CINQUIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un NOUVEAU BUREAU de DIRECTEURS pour l'année suivante, tel que requis par les STATUTS de la 4me et 6me année de Guillaume 4 Chap. 33, et conformément aux Règlemens de l'Association.

Par ordre
JAMES KNAPP,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal,
Montréal, 1er Septembre 1840. 37.

A VENDRE OU A LOUER.

AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins ; autrefois apartenant à HIPOLITE VINET.

Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DESCHAMPS sur les lieux- Il donnera possession immédiatement.

15 mai, 1840. j–5.

APPLICATIONS seront reçues par le soussigné de la part de personnes propres et convenables pour remplir l'OFFICE suivant dans la Corporation de la Cité, savoir :

Pour l'Office d'INSPECTEUR des grands chemins, des rues et des ponts, jusqu'au 15 de septembre prochain. Le salaire fixé pour l'année courante est Trois Cents Louis. On espère qui ne se présentera que des personnes actives, ayant des connaissances et de l'expérience.

PETER McGILL,
MAIRE.

Bureau du Maire,
Montréal, 5 sept 1840.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS
ELECTEURS
DU COMTE' DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES.

—o—

Messieurs,

DANS peu vous serez appelés à l'exercice des franchises électives, dans le choix d'une personne capable et convenable pour représenter vos intérêts dans le Parlement-Uni.

Ayant été invité par un grand nombre de mes amis d'offrir mes services, j'ai cédé à leur désir, et je prends la liberté en conséquence de solliciter très respectueusement vos suffrages aux prochaines élections.

Irlandais de naissance et Canadien par adoption, après une résidence de 34 années dans ce pays, je puis hardiment avoir des prétentions à une connaissance de ses intérêts généraux et de ses ressources particulières.

Comme Magistrat Stipendiaire résident parmi vous depuis plus de 15 mois, entendant vos plaintes et redressant vos griefs, rependant justice égale à tous, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire je suis devenu intimement familier avec vos intérêts locaux.

Ne possèdant aucune propriété immobilière dans le comté, je suis libre de tout préjugé local et préparé à dévouer mon attention aux mesures qui pourront conduire à l'avantage général, sans distinction de parti, d'origine nationale ou de sectes religieuses.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personellement avec la grande majorité des habitans du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentimens sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterai seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité futurs, et que mes efforts tendront, en tous temps, à maintenir inaltérable cette connexion.

Messieurs,—J'aurai bientôt l'honneur de vous voir personnellement, et je mestimerai heureux alors de vous offrir toutes les explications que vous pouvez désirer.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,
W. K. McCORD.

Ste. Scholastique, le 26 Août, 1840. j-36.

A VENDRE.

PAR le Soussigné, au bureau de MM. LAFRAMBOISE et LA ROCQUE, rue St. Joseph :

12 ballots de coton,
6 boëtes de "mahogany veneers,"

Avec un assortiment général de soiries et tou autre MARCHANDISES DE GOUT.

J. S. NEYSMITH.

Montréal 18 août. lm-32.

AVIS.—TOUTES personnes qui ont des reclamations contre la succession de feu Sr. MICHEL BOUCHARD, en son vivant, Mtre. menuisier et entrepreneur de Montréal, sont priées de les faire parvenir, et ceux qui doivent à la dite succession de payer, immédiatement, au soussigné.

J. H. JOBIN,
Coin des rues St. Paul et St. Vincent.

Montréal 7 septembre 1840. j-38.

MAISON DE PENSION
A
SOREL.

—o—

MESSIEURS les voyageurs sont informés par Mr. CHARLES GOUIN qu'il tient une *MAISON DE PENSION* près des quais du débarquement des Steamboats. Ils trouveront chez lui de bons logements, des Chambres et des lits propres ; une table bien fournie telle qu'ils n'en trouveront pas de mieux dans le meilleur Hôtel de l'endroit, de bonnes écuries pour les chevaux, des remises pour les voitures, une cour spacieuse et bien fermée. En tout temps, lorsqu'il en sera requis, il fournira de bons chartiers munis de bonnes voitures et de bons chevaux. La plus grande attention sera portée pour mériter l'encouragement des voyageurs.

CH. GOUIN.

Sorel 3 Août 1840. la-30.

AVIS.

LES affaires faite dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER FERBLANTERIE, PEINTURE &c. seront pour le future faite au nom M. WHITE & CIE, au N°. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçu, et exécuter avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie.

12 mai 1840. j-4

POESIE.

LE JOUR DE TEMOIGNAGE.

—o—

Avez-vous vu, certains jours de l'année,
En grande salle une foule assemblée,
Gens de tout sèxe et d'âges, très bruyans
Par pelotons allans et revenans ;
D'autres assis, écoutant leurs sornettes,
Fort haut montés, ou lisant les gazettes ;
Pendant qu'aux pieds de ce trône un greffier
Nonchalamment griffonne du papier,
Enrégistrant sottises qu'on fait dire
A maint nigaud dont on ne fait que rire ;
Force bavards sur tous points disptant
Faisant outrage aux lois comme au bon sens ;
Maints discoureurs cherchant à s'interrompre ;
Huissiers, plaideurs, tous criant à vous rompre
La tête à tous ? Ce grotesque assemblage
Ici se nomme un jour de témoignage.

Communiqué.

EXTRAITS DIVERS.

—ooo—

HORRIBLE LUTTE DANS LA NUIT.—Le *Nouvelliste* de Bruges contient, sous la date du 24 juillet, le récit suivant :

" Hier, vers minuit, le sieur Ivon Bœrt, cultivateur, demeurant à Coolkerke, à dix minutes au-delà du village, vers Poerebooms, dormait paisiblement, lorsqu'il se sentit tout à coup saisir par les cheveux et placer un couteau sur la gorge. Il ne savait s'il était sous l'impression d'un songe, ou s'il était éveillé. Sa jeune femme s'éveilla tout aussitôt et jeta un cri d'effroi. Une voix leur cria : " Si vous bougez, vous êtes morts ; " ils étaient trois devant le lit.

" La même voix ordonna de leur donner à manger. Bœrt fit un mouvement pour se lever : " pas vous, dit-on, nous avons encore été dupes de cela ; " et Bœrt sentit le couteau approcher de nouveau de sa gorge. La femme se leva tremblante ; elle alla vers la cheminée pour découvrir les cendres, afin d'avoir de la lumière, car l'obscurité était profonde ; mais un coup de pied de l'un des assasins enfonça dans les cendres les charbons rouges qui était venus à la surface : " Pas de lumière, lui crin la même voix donnez-nous votre viande et votre argent." La femme leur remit deux grands plats de viande, puis alla dans une chambre voisine, suivit de deux des assasins, le troisième tenant toujours l'homme par les cheveux dans son lit, le couteau sur la gorge. Elle sentit alors qu'ils avaient chacun un couteau dans la main.

" La malheureuse était à moitié morte de frayeur. Elle ouvrit un tiroir de son armoire, et en sortit une poignée de pièces de 5 fr. Ils n'en furent pas contens. Ils exigèrent toujours, sous menace de la tuer tout ce qu'il y avait dans le tiroir (250 fr.) et enlevèrent encore une chaîne, croix et boucles d'oreilles en or, ainsi que la montre du mari. La femme referma alors avec violence la porte de son armoire, et dans le même moment elle eut le temps de se jeter hors de la chambre, et de tirer sur elle la porte, de manière que les deux assasins restèrent en dedans. *Ils sont enfermés*, cria-t-elle à son mari. Alors commença une lutte terrible.

" Les deux assassins crièrent de la chambre au troisième qui était devant le lit : *Tuez-le ! tuez-le !* Soit que celui-ci fût moins scélérat que les autres, soit qu'il eût perdu la tête, il quitta Bœrt et courut à la femme. Aussitôt Bœrt se jeta hors du lit, mais le malheureux, embarrassé dans les draps, tombe sur le plancher ; il se relève, saisit l'assassin par la gorge et le terrasse.

" Dans le même instant, la porte de la chambre s'ouvre ! La malheureuse femme dans son trouble n'avait pas tourné la serrure a la clé. L'un de ces deux hommes s'élance sur elle et l'autre sur Bœrt, qui ne lâchait pas l'assassin qu'il avait terrassé. Bœrt sentit alors une main qui cherchait à le prendre par les cheveux. Il balança avec violence la tête à droite et à gauche pour ne pas se laisser saisir, et c'est à cela qu'il dut la vie ; mais dans ce balancement, il rencontra le couteau de l'assassin qui lui fit une longue entaille sur l'os de la machoire droite ; une ligne plus bas, il était mort.

" Pendant ce temps, la femme luttait avec le troisième assassin, qui lui avait asséné sur la tête un terrible coup de bâton et qui l'étreignait par la gorge. Toute cela se passait au milieu des cris de mort et des lamentations, dans une chambre de quatorze à quinze pieds carrés dans une obscurité complète.

" Enfin, les assassins, probablement avertis par quelque vedette placée au dehors, ont lâché prise et se sont sauvés par la porte de la maison. Toutefois, celui que Bœrt avait tenu par terre n'a pu sortir qu'après avoir été de nouveau lancé par lui avec une telle force contre le mur, que celui-ci croyait qu'il avait la tête fracassée.

" Hier soir, ces malheureux étaient encore dans une situation inquiétante, malgré les premiers soins qui leur ont été donnés."

UN JEU INNOCENT.

Parmi les jeux innocens, il y en a qui sont fort intéressans, et qui sont même assez instructifs, parce qu'ils peuvent rappeler à la mémoire bien des noms historiques, géographiques et d'objets de commerce.

Voici celui que je vais tâcher d'expliquer :

Les personnes qui voudront jouer à ce jeu, formeront le cercle, et après avoir tiré au sort à qui commencera, il faudra que chacune d'elles trouve trois noms de différente nature, qui commencent par A, ensuite par B, ensuite par C, et enfin jusqu'à Z, en changeant de lettre à chaque tour du cercle ; par exemple, on pourra dire : Je me nomme *Alexandre*; je viens de *Amsterdam*; je vends des *Amandes*.—Chaque personne du cercle devra chercher ses trois noms dans la lettre A, en mettant avec les mêmes attributions, je me nomme———; je viens de———, je vends ou je porte—Quand le tour est fini, on recommence par la lettre B, et ainsi de suite jusqu'à Z si l'on veut.

C'est nécessairement lorsqu'on se trompe, que l'on doit donner un gage; par exemple, quand on dit un nom qui a déjà été dit; quand on croit qu'un nom commence par telle lettre, tandis que c'est par une autre.—Encore, quand on dit des noms qui ne sont pas Français, ou qui sont incorrects.

ANECDOTES.

Henri IV disait à l'occasion d'un homme dont il connaissait la vertu et que l'envie n'épargnait pas : "Trois bonnes mères ont eu trois méchans enfans ; la vérité, la haine : la vertu, l'envie, la familiarité, le mépris."

—L'abbé Brothier disait : "Le despotisme abrutit les esprits : la liberté leur donne de l'énergie ; mais la licence les corrompt. Si celle-ci n'est réprimée par les lois les plus sévères, elle dégénère en atrocités et en scélératesses.

— Peu de temps avant de mourir, Kanghi dit aux princes ses enfans : "J'ai étudié avec soin l'histoire et j'ai réfléchi sur ce qui est arrivé sous mon règne. J'ai remarqué que tous ceux qui cherchent à nuire aux autres finissent mal ; que ceux qui n'ont point d'entrailles trouvent des gens cruels ; et que les gens de guerre même qui sont sanguinaire sans nécessité dans le pays ennemi, ne meurent pas de leur mort naturelle. Le Tien (Dieu) venge un homme par un autre et souvent même il permet que celui qui a préparé le poison le boive. Me voici presque arrivé à ma soixante et

dixième année. Il y a bien des familles où je vois la quatrième et même la cinquième génération. Je n'ai vu le bonheur, la paix et les richesse se perpétuer que dans celles où l'on aime et cultive la vertu. La pauvreté, les revers, les malheurs et mille accidens ont précipité, sous mes yeux, dans la misère ou même dissipé les maisons où l'on s'enrichissait par l'injustice et où l'on était âpre à la vengeance et livré au désordre. J'ai conclu de tout ce que j'ai vu que les évènemens ne se trompent pas. Ceux qui font le bien en recueillent le fruit : ceux qui font le mal en reçoivent le châtiment."

—Mr. de Talencé était convenu de faire le voyage de Lion à Paris, à frais commun avec le chamarrier du chapitre de St. Paul, Mr. de Varissan, et s'était chargé de tout payer, sauf à régler les comptes après l'arrivée. Le chamarrier, libre de tout embarras, ne s'occupa pendant la route qu'à bien manger et à bien dormir. Il était dans le plus profond sommeil, lorsque, parvenus à la barrière de la capital, on demande s'il n'y a rien dans la voiture qui paie des droits. "Non, dit Mr. de Talencé, à moins qu'une tête de chamarrier n'en doive. oh ! surement, Mr. répond l'avide commis: c'est le "même droit que pour une tête de cochon." Et il fait voir le tarif, article *cochon*. Mr. de Talencé paie et demande une quittance sur la quelle il fait mentionner, *pour une tête de chamarrier comme pour celle d'un cochon*. Ce colloque assez long ne réveilla point le chamarrier, qui ne fut instruit de cette malice que lorsqu'il s'agit de compter, et que son compagnon de voyage lui fit voir cet article comme le concernant exclusivement.

L'AURORE DES CANADAS.

MARDI, 15 SEPTEMBRE, 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

—o—

Bureau d'Assurance Mutuelle de Trois-Rivières.

A vendre par autorité de justice.

Propriété de grande valeur, au Bureau du Shériff aujourd'hui, sera vendu.

—Nouvelles plus récentes d'Europe :

Le New-York *Express* donne des extraits de nouvelles, apportées par un bâtiment venant de Liverpool, de quelques heures plus récentes. L'attitude du gouvernement français paraît assez pacifique et quoiqu'on augmente considérablement l'armée en France, elle ne sera pourtant pas mise sur le pied de guerre.—L'insurrection de Syrie a été appaisée, sans qu'on ait tiré un coup de fusil.—La manière dont les cabinets étrangers apprendraient la nouvelle des préparatifs de guerre en France était toujours la cause d'une vive anxiété.—Les chinois s'occupaient activement à faire des préparatifs de défense et mettaient des troupes sur pied. On pensait que l'Angleterre commencerait la campagne par bombarder Canton..

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Extrait d'une lettre particulière.*)

Dans le commencement du mois d'août, la sécheresse a été terrible en France, les puits et les fontaines étaient sans eaux. Les animaux avaient diminué des deux tiers de leur prix, ainsi une vache de 150f. se donnait pour 50. On assure encore qu'aux foires, sur dix mille bestiaux à peine mille étaient-ils vendus et aux plus bas prix. Cependant la récolte est très bonne, les froments surtout sont excellens, car pour les petits blés il n'y en a point. Mais en revanche nous aurons du vin,(et la société de tempérance ne fait pas de progrès en France) et les Bretons, les Normands et les Picards qui depuis trois ans n'ont pas eu de pommes pourront cette anné boire un *fin verre de cidre* et faire entendre leur joyeuses chansons.

On parle de la guerre, tout le monde, surtout les jeunes gens la désiraient beaucoup; mais personne n'y croit sérieusement dans la haute société. Louis Philippe et son gouvernement bastard n'aiment pas la guerre ; se battre avec des pompes à feu ou avec des bâtons, est de son caractère ainsi que de celui du *grand* poulot son fils. S'il a tiré l'épée à Alger, ce n'est pas sa faute ; aussi ne lui en sait-on nul gré en France, au contraire on sait que son ministère a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher l'armée expéditionnaire de réussire ; mais elle était composée de soldats français, elle a triomphé de tout.

Ainsi tout porte à croire qu'il ne voudra pas troubler sa bonne cousine Victoria, et si parfois, excité par les journaux et obsédé par les remontrences de la brave jeunesse française, il montrait quelques velléité de faire la *guerre*, *on verrait bientôt* la duchesse de Nemours, se jeter à ses genoux et lui dire "Sire, faites donc attention que Sa Majesté Victoria est mariée à un Cobourg, que votre fille ainée a épousé un Cobourg, que moi je suis une Cobourg, que vous avez encore plusieurs enfans à marier et que la famille des Cobourgs est nombreuse, et que nous *sommes de trops* bons parens pour ne pas supplier votre Majesté de laisser notre bonne cousine faire ses couches en *paix*." Ainsi comme l'union des Canadas a passé pour empêcher la reine d'Angleterre de faire une fausse couche, de même la France dépensera des millions qui ne serviront à rien. O France de Louis quatorze, de Napoléon et de Charles dix ou es-tu ? Toi qui malgré l'Europe entière volais à la victoire, et qui malgré l'Angleterre faisait la conquête d'Alger, depuis que les Cobourgs ont en main tes destinées, qu'est-tu devenue ?

L'élection générale est-elle prochaine ou éloignée ? C'est la question du jour, c'est celle qui s'est emparé des esprits. Quinze mois sont accordés au gouverneur-général pour proclamer l'union. Jusque là les deux provinces demeurent de fait séparées, quoique l'acte d'union soit maintenant un statut du parlement impérial. Le Haut Canada semble encore avoir sa législature de 1791, et nous le mémorable conseil special. Mais moralement, dans la pensée du législateur, dans l'esprit même du parlement britannique, quelle est à présent la législature des Canadas ? C'est celle qui est contemplée par l'acte d'union, et non le conseil spécial pour nous, et non la législature de 91 pour le Haut-Canada. Ces deux derniers corps sont détruits. Le gouvernement, en retardant l'époque de sa proclamation, ne peut leur donner vie, ne peut leur rendre la forme morale, sans laquelle une législature n'est plus qu'un instrument d'oppression et de tyrannie, et non de paix et de bon gouvernement. En présence de l'acte d'union, il ne saurait y avoir d'autre législation obligatoire pour les Canadas que celle qui doit émaner de cette législature-unie. Toute tentative de législater de nouveau avec cet engin de discorde, le conseil spécial, serait une insulte faite à la législature-unie, le seul pouvoir législatif que nous puissions reconnaître tant que l'acte du parlement impérial existera. Ce serait, de la part de l'exécutif, ou plutôt de Mr. Thomson, déclarer d'avance qu'il ne repose aucune confiance dans les éléments qui composeront la nouvelle assemblée. Ce serait lui-même répudier l'enfant qu'il a créé. La proclamation qu'il lui faut émaner, pour effectuer l'union, n'est qu'une simple formalité, un acte purement ministériel. L'union n'en existe pas moins aux yeux de la loi, et dans la pensée du législateur.

Pourquoi donc, dira-t on, Mr. Thomson, ne se hâte-t-il pas de proclamer cette union ?

Ceci nous ramène naturellement à la question qui est en tête de cet article : l'élection générale est elle prochaine ou éloignee ? Elle sera prochaine, si le voyage purement d'intrigue que son excellence fait dans ce moment dans le Haut-Canada, répond à ses vues. Au contraire, cette élection sera éloignée, si ce voyage convainc Mr. Thomson qu'il ne pourra s'assurer d'une grande majorité dans le Haut Canada. Tout va dépendre du nombre de prosélytes qu'il croira avoir faits dans la province supérieure. Il flatte les réformistes du Haut-Canada pour les attirer à lui, tandisque lui, sa presse, ses employés, ses sycophantes, cherchent à écraser ceux du Bas-Canada. Quant à ceux qui s'appellent torys, mieux que tout autre, Mr. Thomson sait comment les conduire, les faire manœuvrer. Il a beau dire qu'ils sont d'une brûtalité extrême ; il n'ignore pas le moyen de les rendre souples. Convaincu que les réformistes des deux provinces doivent avoir une grande majorité, il a dit : "moi, aussi, j'aurai ma majorité." Delà ses efforts à séduire ceux du Haut-Canada, ou au moins à les diviser. Delà l'humble supplique qu'il a faite au ministère impérial de lui laisser le pouvoir discrétionaire de fixer le siège du gouvernement où il voudra. C'est si avantageux, de pouvoir dire à chacun qu'il peut espérer, qu'il peut se faire que le siège de la législature sera dans *sa propre* localité, dans son propre village, avec de telles espérances, quelque trompeuses qu'elles soient, on se fait des partisans, des amis. C'est si beau de tromper, quand on a pris pour maxime, comme l'a fait lord Melbourne, que la fin justifie les moyens.

Pourquoi les candidats ministériels sont-ils entrés sitôt dans la lice, si Mr. Thomson n'est pas décidé à proclamer l'union sous peu de temps ? Et si la *Gazette Neilson* dit aux électeurs : Prenez garde, vous serez peut-être pris au dépourvu, à l'improviste, de suite vous voyez la presse ministérielle accabler de sales injures celui qui a le bon sens, l'honnêteté de donner ce salutaire conseil. Oui, les électeurs doivent être sur leur garde ; ils doivent l'être plus que jamais.

Il importe beaucoup à Mr. Thomson d'obtenir de la branche représentative, dès la première assemblée de la législature, un vote approbatif, non seulement du principe de l'union, mais même de tous les détails de l'acte du parlement impérial, c'est surtout l'approbation de sa *liste civile*, qu'il désire plus que tout autre chose, cette liste civile au moyen de la quelle l'exécutif sera indépendant de la chambre d'assemblée. Que les électeurs fassent leur devoir, et Mr. Thomson sera déjoué dans ses projets.

L'*Examiner* de Toronto, un des organes du parti libéral dans le Haut-Canada, promet de publier, dans son prochain No, l'adresse de Mr. Lafontaine aux Electeurs du Comté de Terrebonne avec des remarques sur le contenu de cette adresse. Mr. Lafontaine, dans cet écrit manifeste l'espoir que les représentans libéraux du Haut-Canada réclameront contre les dispositions de l'Acte d'union en commun avec ceux du Bas-Canada, et il attend cela de leur part en retour du support qu'ils recevront de ces derniers. Nous avons hâte de voir la presse libérale de la province supérieure se prononcer sur ce sujet. La position des partis dans les deux Canadas est bien extraordinaire : Mr. Thomson a flatté le parti tory dans notre province et le parti libéral dans le Haut-Canada. Le parti de la réforme déteste ici ce fonctionnaire et il l'adore dans l'autre province ; et pendant que les ennemis de la liberté sur son passage crient *hosanna* dans le Bas-Canada, ils font entendre le bruit désagréable des sifflets dans la province supérieure. Dans un tel état de choses, il nous serait presque permis de douter de la nature des sentimens des réformistes Hauts-Canadiens à notre égard, puisqu'ils se sont faits les soutiens de Mr. Thomson, à qui nous devons en grande partie l'Acte d'Union, mesure si éminemment injuste pour le Bas-Canada. On a remarqué que pas un journal dans notre sœur province ne s'est récrié contre une mesure qui prive le Bas-Canada de la juste part qu'il doit avoir dans la représentation et qui le force de payer une dette qu'il n'a pas contractée. Il peut se faire qu'on ait cru, sur la foi de rapports *officiels*, dans le Haut-Canada comme en Angleterre, que la grande majorité du peuple de notre province désirait l'Union. On devrait commencer à croire le contraire et que ce qui est officiel n'est pas toujours vrai. Si les amis de la liberté dans notre sœur-province (et la liberté ne peut et ne doit avoir pour base que la justice) sont vraiment dignes de ce nom, ils doivent déclarer qu'ils ont été trompés et, agir en conséquence.—Nous ne manquerons pas de reproduire l'article de l'*Examiner*.

—o—

Le grand jury a rapporté vrai bill pour meurtre contre le capitaine Thomas McAdam.

Le capt. du *Britannia* nous prie de contredire ce qui a été annoncé dans un journal de cette ville qu'une femme s'est noyée dernièrement en tombant du bord de ce vaisseau. Un tel accident est arrivé à ce qu'il parait à bord du *St. George*, mardi dernier.

Le *Morning Courier* est fort mécontent d'un membre du congrès, Mr. Calhoun, qui a dernièrement a osé faire "une tirade contre la tyrannie anglaise." Notre confrère à ce sujet se donne beaucoup de peine pour montrer tout ce que fait le gouvernement anglais," lorsqu'il a affaire à une race inférieur. pour l'élever dans l'échelle sociale, améliorer sa condition dans le monde, étendre les limites de son intelligence, lui enseigner les arts utiles," tout cela "pour la familioriser avec ses droits et ses vrais intérêts et pour la mettre en état de les défendre." Ainsi, dit-il, si nous trouvons un peuple dans un état d'esclavage, nous le préparons et nous le conduisons pas à pas et à la fin nous lui donnons la *liberté*. Probablement que le peuple du Bas-Canada est un exemple de ceci : le Courier nous a fait le plaisir de nous apprendre dernièrement que nous étions *esclaves* sous le gouvernement français ; le gouvernement anglais nous aurait-il *conduits pas-à-pas*, à travers la loi martiale, les *brûlades*, les pillages et l'échafaud, *à la liberté* que va nous donner un acte passé sans notre consentement, qui nous fait payer les dettes d'autrui et qui nous refuse une juste part dans la représentation coloniale ?

Notre confrère fait la question suivante à Mr. Calhoun, qui malheureusement ne lit pas le Morning Courier : "nous aimerions entendre Mr. Calhoun expliquer pourquoi les possesseurs d'esclaves dans les Etats-Unis ne s'exposent pas à armer leurs nègres ?" Nous pouvons répondre à cette question pour le sénateur américain et répondre même comme les américains font souvent, par une autre question. Nous aimerions donc nous aussi entendre le Morning Courier expliquer pourquoi le gouvernement anglais dans le Bas-Canada ne s'expose pas à armer certains citoyens, pourquoi même on leur a ôté de méchans fusils de chasse ?

Siège du gouvernement. Dans une dépêche de Mr. Thomson à Sir John Russell, en date du 21 décembre, 1839 dans la quelle il donne comme son sentiment que l'acte d'union ne devait pas statuer sur le lieu où devra siéger la législature, il s'exprime ainsi : "Quoique Montréal, parce qu'il est le terme de la navigation atlantique, comme à cause de sa position centrale, a été généralement désigné comme la plus convenable pour être le siège du gouvernement et pour l'assemblée de la législature, je serais extrêmement fâché de voir cette ville et même tout autre lieu particulier désigné comme devant être la capital future des provinces unies. *Des circonstances* doivent rendre très désirables d'éloigner les assemblées de la législature du centre de la population." &c.

Après la lecture de cette dépêche, il nous semble qu'il ne peut y avoir de doute que non seulement Montréal, mais encore aucune autre place du Bas-Canada doive devenir le siège du gouvernement et de la législature unie. Hormis que Mr. Thomson voulût faire une capitale de quelqu'un des villages de nos townships, comme il a fait de Sherbrooke un des principaux sièges de la justice. Il n'y a rien dont nous ne croyons capable la "justice égale" de notre gouverneur, surtout quand "des circonstances rendent très désirable" que la population française, à la quelle on a déja enlevé la plus grande partie de ses franchises électives, soit encore privée de l'avantage d'avoir au milieu d'elle le siège de la législature, quoiqu'elle possède sous tous les rapports la ville la plus convenable pour cela.

Extrait du Presentement du Grand Jury à la fin du dernier terme criminel.—Le Calandrier de la prison, dit-il contient un nombre d'offenses qui indique une augmentation de crimes dans notre communauté qui doivent être attribués en grande partie au manque d'un système convenable d'éducation morale et religieuses.—En visitant la prison, il ne l'a trouvée ni assez solubre, ni assez commode.—Un grand nombre de prisonniers n'ont pas encore subi de procès, beaucoup sont emprisonné depuis longtemps et quelques-uns depuis plusieurs années. Il recommande qu'on porte remède à cet abus soit en formant cour d'Oyer et Terminer soit en les déchargeant incontinent sans procès.

De la correspondance Parisienne du Courrier des Etats-Unis.

"A Paris, souvent des hommes tombent d'inanition et de défaillance ; il est sans exemple qu'un chien soit mort de faim."

Le monde littéraire est fort ému de la nomination prochaine au fauteuil academique. Quelques uns disent : se sera Ancelot ; tout le monde : ce sera Victor Hugo. On se demande si M. Bonjour se représentera. Du moins, cette fois, il ne lui arrivera pas ce qui lui est arrivé dans ses premières visites. Il se présente chez un célèbre académicien ; il sonne ; une femme de chambre vient ouvrir la porte. Votre nom, monsieur ? dit-elle.—Le candidat répond avec un gracieux sourire :—Bonjour. Flattée de cette politesse, la jeune fille reprend :—Bonjour, monsieur. Voulez-vous me dire votre nom ?—Je vous dis : Bonjour.—Et moi aussi, bonjour, monsieur. Qui faut-il que j'annonce ?—Eh ! Bonjour, c'est mon nom. **La** camériste comprit alors qu'au lieu de dire : Bonjour, monsieur, il fallait dire : Monsieur Bonjour.

"Voici un modeste épisode: Ce matin, un cheval attelé à une charette chargée de plaques de tôle gravissait la montée de la rue du Faubourg du Temple. La pauvre bête succombait à la peine ; les coups ne pouvaient lui rendre la force ; épuisé de fatigue, le cheval rebroussa chemin ; la foule qui voyait ses efforts, les prit en pitié ; il n'y avait pas là de mouche du coche, mais on s'attela à la charette et l'on surmonta l'obstacle.—" Ah ! grand sans cœur, s'écriait le chartier, en gourmandant et battant l'animal tout haletant, comment ne rougis-tu pas de voir tant de braves gens faire ta besogne ?"

Sir John Campbell, lieutenant gouverneur de la Nlle. Ecosse, a, dit-on, été appointé gouverneur de Ceylan. On dit pareillement que le Vicomte Falkland ou Sir James McDonell doit lui succéder.

On dit que son excellence, Mr. Thomson, doit arriver en cette ville aujourd'hui ou demain:

Nous apprenons avec plaisir que Messr. les Directeurs du Collége de l'Assomption ont pris des mesures pour que l'anglais soit enseigné cette année, et à l'avenir, dans les classes latines comme dans la classe française.

Nous avons eu hier un orage accompagné d'éclaires et de grosse grêle.

Fièvre Jaune.—On disait à la Nouvelle Orléans que la fièvre jaune avait fait son apparence dans la 1re Municipalité parmi les étrangers. D'après le rapport de l'hôpital de la charité du 3 Août, il y aurait eu dans cet établissement un cas de fièvre jaune et deux de maligne.

☞ Continuation de la cour criminelle.

2 *septembre*, *vrais bills* contre—Pierre Chicoine pour grand larcin ; Pierre Chicoine pour grand larcin ; Emilie Granger, pour traitemens cruels infligés à une jeune enfant ; David Ashton, *alias* Goulding, pour assault avec intention de viol—vrai bill pour assault seulement ; Peter Tansy, pour meurtre ; Louis Charbonneau, Frs. Charbonneau pour vol d'une vache ; Benoni Hunter, pour larcin ; Elizabeth Ellis, pour grand larcin ; John Delme, John Vandyke et James Delme, pour émeute.

Pas de bill contre John McGrath, pour vol de grand chemin.

Proces faits. Charles Duquettte *alias* Bostonais, pour vol d'une jument—non coupable.

Antoine Trudeau, larcin—coupable. (Recommandé à la clémence de la cour par le Jury, à cause de sa jeunesse.

Edounrd Janveau, vol d'une jument—non coupable.

Owen Ferry, pour grand larcin—non coupable.

Jean Marie Senécal, larcin—non coupable.

Benoni Hunter, grand larcin—Plaide coupable.

3 *Septembre*. *Vrais bills* contre—John Sloane, Sr, George Sloane, John Sloane, Sr, et John Deame, pour meurtre ; James Dunsheath, pour meurtre ; Antoine Bertrand, assault avec intention de meurtre ; Christopher Forbes, John McCann et Olivier Touchette, assault avec intention de meurtre.

Pas de bills contre—Antoine Bernard, Joseph Malette, Louis Malette et Amable Malette, pour assault avec intention de meurtre sur François Réaume, pour meurtre.

Proces *faits*. Michael O'Grady, pour meurtre, verdict—coupable.

François Charbonneau, vol de vache, verdict—coupable.

Louis Vincent, pour vol avec offraction, verdict—coupable de grand larcin, acquitté sur d'accusation principale.

4 *Septembre*. *Vrais bills* contre—Jean Batiste Tremblay et Joseph Bissonnet, pour vol de deux agneaux ; dito, dito pour vol de trois agneaux ; dito, dito pour vol de moutons.

Pas de bills contre—François Delesderniers, grand larcin ; François Delesderniers, François Couvrette, François Malette, Atkinson Schneider, Antoine Brazeau et Joseph Robillard, grand larcin ; François Delesderniers, grand larcin.

Proces *fails*. Thomas McKay, pour parjure. Verdict—non coupable.

7 *Septembre*. *Vrais bills* contre Louis Vesina et Honoré Pariseau pour conspiration ; Nicolas Legaré pour faux ; Mary Sheehan pour grand larcin ; James Mc Kenny pour assault sur un nommé Alfrad Keith avec une hache avec intention de meurtre.

Pas de bills contre—James McKenny, James Rice et charles Rice pour un riot ; Prospère Ayotte et Marie Dubord dite Latourelle, pour grand larcin.

Proces faits. James McGechy pour viol.

8 *Septembre*. Continuation du procès de McGechy. Verdict : non coupable.—Elizabeth Williams pour meurtre de son enfant, agé de cinq semaines. Verdict : coupable.—James Dunsheath, pour meurtre de sa femme. Verdict : coupable.—Elizabeth Ellis, pour grand larcin. Verdict : coupable.

Vrais bills contre—Joseph Charters pour grand larcin ; Anastasie Lépine pour meurtre ; William D. Lindsay et autres pour entrée forcée et *detainer*.

Pas de bills contre—Andrew Gallagher pour meurtre ; Catherine Dunlaney pour grand larcin ; Peter McDonald pour avoir fait circuler de fausse monnaie ; Pierre Biston pour bris de prison.

9 *Septembre*. Proces faits. Peter Tansy pour meurtre d'un nommé John Dogherty, son gendre. Non coupable—Joseph Charters, sur une accusation de grand larcin, plaide coupable de petit larcin.

SENTENCES PRONONCE'ES.

Jean-Marie Senécal, petit larcin, 3 mois de maison de correction et de travaux forcés.

Antoine Trudeau, do 2 do.
Mary Ann Knight, do 3 do.
Jean Baptiste Longpré, do 4 do.
Mark O'Brian do 2 do.
Joseph Charters, do 3 do.
Louis Vincent, vol avec effraction, grand larcin, 6 do.
Augustin Lacombe, grand larcin, 6 mois de prison.
Bellonie Hunter, do. 6 mois dans la maison de correction et de travaux forcés.
Elizabeth Ellis, do 6 do.
François Charbonneau, vol d'une vache, sentence de mort enrégistrée.
Michael O'Grady, meutre, à être pendu, vendredi, 9 Octobre prochain.
Elizabeth Williams do do.
James Dunsheath do do.

Conseil de ville de quebec. Ce corps tint sa première assemblée publique le 7 du courant. Sa séance fut principalement occupée à passer les réglemens touchant ses procédés et son fonctionnement intérieur. Le procès-verbal ou journal du Conseil devra être tenu dans les deux langues. Cette proposition n'a pas été adoptée sans opposition ; cependant, lors de la mise aux voix, il ne s'est trouvé que deux membres du Conseil qui voulaient que le procès-verbal ne fût tenu qu'en anglais.—Tous les ouvrages de la municipalité seront donnés au concours.

Conseil de Ville.—A la séance du Conseil de ville tenue hier, M. Futvoy, employé ci-devant dans la commission de Durham, a été nommé secrétaire du conseil, et M. Jean Julien, messager.

Le salaire du Maire a été fixé à £300, celui du Secrétaire aussi à £300, et celui du Messager à £18, avec le logement, le chauffage et l'éclairage.

La maison des héritiers Dunn, rue St. Louis, a été louée pour servir d'Hôtel de Ville, à raison de £50 jusqu'au mois de mai 1841, et £100 par année ensuite. *Canadien.*

—o—

College de Ste. Anne.—Nous n'avons que le temps d'attirer l'attention à l'appel qui est fait aux " Amis de l'Education " en faveur du louable projet qu'ont formé les Directeurs de cette intéressante maison d'ajouter un cours d'Anglais et d'Education industrielle, à leurs études classiques. Le public secondera sans aucun doute, le zèle et la libéralié de ceux qui ont pris l'initiative dans cette entreprise.

NOUVELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

A une assemblée très nombreuse de citoyens de cette ville qui veulent établir une nouvelle Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, qui eut lieu au Palais de Justice Mercredi, 19 courant.

Louis Massue, écr. au fauteuil.
J. D. Lépine, écr. Secrétaire

Il fut résolu, sur motion d'Edwd, Burroughs, écr. secondé par Jean chabot, écr.—Qu'attendu qu'il a été souscrit et pris au delà de 2000 actions dans le dit fond réuni, la dite Compagnie soit organisée et mise immédiatement en opération, sous les nom et raison de " La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'Incendie. "

Résolu, sur motion d'Edwd. Burroughs, écr. secondé par Jean Chabot, ecr.—Que les articles d'Association maintenant lus et soumis à cette assemblée, soient adoptés comme les règles et réglements fondamentaux de la dite Compagnie, et soient comme tels signés sur le champ par tous les souscripteurs.

Après quoi les messieurs suivants furent élus à l'unanimité les premiers Directeurs, savoir :—

Louis Massue, Président.
Edward Burroughs, Vice-Président,
Vital Têtu.
George O'Kill Stuart.
Charles Turgeon.
F. X. Paradis et
Charles Maxime Defoy, Ecrs. *Ib.*

Conseil de ville.—Le conseil a tenu hier sa première assemblée à portes ouvertes. Il s'est réuni à 7 heures, et s'est ajourné à 11 heures et demie, afin que les membres qui demeurent en dehors des murs de la ville, dont les portes se ferment à minuit, ne s'y trouvassent pas emprisonnés. Le conseil a, dans cette réunion, adopté des statuts et réglements. Il tiendra lundi prochain son assemblée trimestrielle et nommera des comités permanents, qui seront composés d'un membre pour chaque quartier de la ville et seront chargés respectivement de ce qui concerne la police, le guet et l'éclairage, la voie publique, la santé, les marchés, les incendies, les finances. Dans tous ces comités le maire aura voix prépondérante.

Une députation a été chargée de s'aboucher avec le commandant ou les autorités militaires au sujet de la fermeture des portes de la ville, et il a été recommandé au comité provisoire des chemins de faire placer des lampes à toutes les portes. *Gaz. de Québec, du 8.*

COUVENT DES URSELINES DE *TROIS-RIVIERES*.

—o—

DISTRIBUTION DES PRIX.

[SUITE ET FIN.]

—o—

TROISIEME CLASSE.

Mlle A. Cressé a mérité par sa bonne conduite, et son assiduité la première marque de distinction.

Grammaire Française.

1er prix, Mlles. Caroline M'Kenzie, 2d. p. Georgiana Routier, acc. Hélène Lafontaine.

Histoire Sainte.

1er prix, Mlles. Georgiana Routier, 2d. p. H. Lafontaine, acc. Eulalie Cooke.

Géographie.

1er prix, Mlles. Hortense Fabre, 2d. p. Anna Cressé, acc. Aurelie Lacoste.

Arithmetique.

1er prix, Mlles. Clarisse Duval, 1er acc. C. M'Kenzie, 2d. a. Georgiana Routier.

Ecriture.

1er prix, Mlles. C. M'Kenzie, 2d. Adéline Sauvageau, acc. Hélène Lafontaine.

Grammaire Anglaise.

2er prix, Mlles. Hortense Fabre, 2d. p. Marie Beauchemain, acc. Elisabeth Anderson.

Piano.

1er prix, Mlles. Aurélie Lacoste, 2d. p. Elisabeth Anderson, acc. Odille Sauvageau.

QUATRIEME CLASSE.

Lecture Française.

1er prix, Mlles. Lucy Carter, 1er acc. Caroline Labarre.

Grammaire Française.

1er prix, Mlles Hortense Fabre, 2d. p. Caroline Hébert, acc. Anna Cressé.

Arithmétique.

1er prix, Mlles Lucy Carter, acc. Mlles Eulalie Cooke.

Ecriture.

1er prix, Mlles Caroline Labarre, 2d p. Caroline Hébert, acc. Mathilde Labarre.

Lecture Anglaise.

1er prix, Mlles Hortense Rousseau, 1er acc. Sarah Hart, 2d. a. Mathilda Hart.

MARIAGE.

En cette ville, lundi, le 7 du courant, par le Révérent Messire Fay, Joseph Lacoste dit Languedoc, à Dlle Emélie Racicot, tous deux de cette ville.

ANNONCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE.

—o—

AVIS.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska aura lieu au Bureau du Secrétaire de la Compagnie, Rue des Champs en la Ville des Trois-Rivères, LUNDI le CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, au quel tems on soumettra un état général des affaires de cette Institution, et l'on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, en conformité aux actes du Parlement Provincial qui incorporent la dite Compagnie, et suivant les règlements d'icelle.

Bureau du Secrétaire de la Campagnie d'Assurance Mutuelle Contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska.

Trois-Rivières, ce 27e jour d'Août 1840. 4o.

P. B. DUMOULIN, Président.
R. J. KIMBER,
J. E. DUMOULIN,
Geo : STOBBS,
T. BURN,
A. POLETTE,
J. DESFOSSES,
J. P. BUREAU,
L. B. GARCEAU,
P. DEVEAU,
} Membres.

JOS. FRIGON, Secrétaire.

A VENDRE PAR AUTORITE DE JUSTICE,

A la porte de l'Eglise de la Paroisse de la Longuepointe, DIMANCHE, le 27 SEPTEMBRE courant, à l'issue du Service Divin du matin.

Une TERRE située en la dite Paroisse, dépendant de la Succession de feu MAXIME TRUDEAU, d'un peu moins de 2 arpens sur 60 arpens avec une prairie, dans les environs. Les conditions, qui seront faciles, seront énoncées lors de la vente ; et jusqu'à lors on pourra les connaître en tout tems en l'Etude de Mtre BEDOUIN, Notaire à Montréal.

10 Septembre, 1840. 4o.

PROPRIETES DE GRANDE VALEUR.

CETTE partie de la propriété appartenant à la succession de feu CHARLES COTE écuyer, dont la vente est annoncée chez le Shériff pour le QUINZE de Septembre prochain, est bien digne de l'attention du public. Elle se compose de *DEUX* superbes bâtisses en pierre, dont l'une toute neuve en pierres de taille formant l'encoignure des rues Notre Dame et St. Jean, divisée de manière à accommoder deux familles avec chacune un MAGASIN dans l'étage inférieur, et une voûte en pierres en arrière ; l'autre bien connue sise sur la rue St. François Xavier, ci-devant occupée par la Banque de la Cité, avec une voûte audessous. Comme le commerce en général s'étend rapidement dans cette partie de la ville, ces deux propriétés sont vraiment propres à attirer l'attention du public.

Montréal 20 Juillet 1840. j-24.

ATTENTION.

COMME plusieurs personnes, depuis le commencement de notre établissement sont venues chercher des Gazettes, Pamphlets &c. pour vendre et qu'elles ne sont pas venues rendre compte ; avis est donné que si telles personnes ne viennent pas régler d'ici à SAMEDI prochain, nous exposerons leurs noms au public avec le nombre de gazettes qu'ils gardent en leur possession, afin de faire connaître l'honnêteté de ces personnes.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD, AGENT.
VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES.

AUX magasins de WILLIAM McINTOSH, écuyer, rue St. Paul, LUNDI le 28 du courant, et le jour suivant, sera vendu par Catalogue, un assortiment considérable de MARCHANDISES *convenables pour la présente et prochaine saison*, reçues par les derniers arrivages. Consistant en Draps, *Tweeds*, Draps de Pilot, Flanelles, Etoffes écossaises, Couvertes, Etoffes carreautées de 6/4 pour Manteau et Pantalon, Merinos, Indiennes, Tapis, Châles et Mouchoirs imprimés, Mouchoirs *Thibet*, Mousseline de laine imprimée, Toile à Drap et à essuimains, Toile à Sacs, Gros de Naples unis et façonnés, Rubans et une variété d'autres articles, dont les particularités seront données dans les affiches le jour de la vente.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

11 Sept, 1840. 39

VENTE ANNUELLE
PELLETERIES MANUFACTURE'ES.
PEAUX &c. &c.

LE soussigné tiendra sa vente annuelle de PELLETERIES MANUFACTURE'ES, DE PELLETERIES, PEAUX, DOUBLURES &c. &c. à ses magasins, LUNDI, le 5 d'Octobre prochain, que sera vendu un assortiment considérable d'articles de cette espèce, manufacturés expressément pour cette vente par une maison de Montréal qui a acquis une longue expérience dans cette branche, et tous d'un travail et d'un goût approuvés. Ils consistent en casques, gants, mitaines, pelleteries pour les Dames de toutes descriptions et qualités, avec une variété de doublures et autres fournitures pour cette branche d'industrie, le tout très digne de l'attention des Marchands du Haut et du Bas-Canada et des hommes du métier. Ces fourrures seront trouvées supérieures à tout ce qui s'est vendu en ce genre en Canada jusqu'à ce jour, ayant été choisies sur les marchés Russes, Allemands et à Londres par une personne intéressée et expressement livrée à ce trafic.

De nouveaux détails seront donnés, dans de nouveaux avertissemens.

— PAREILLEMENT. —

1000 Peaux de Buffles du Nord-Ouest.
500 " " apprêtées.
3000 verges de vraie étoffe Canadienne.
200 douz : de ceintures rouges

CONDITIONS LIBERALES.

☞ Vente à UNE heure precise.

J. D. BERNARD,

Montréal, 20 août 1840. AGENT.

VENTE CONSIDERABLE
DE
VINS LIQUEURS GROCERIES &c.

—o—

AUX Magasins du Soussigné, LUNDI le 21 du courant, sera offert en vente publique, un Assortiment Considérable de VINS, LIQUEURS, GROCERIES &c. &c. Le tout sans réserve, étant pour clore différents comptes. Les effets consistent en vins blanc de Blackburn et autres marques, vin de Madère en bouteilles et futailles, L. P. Tanerifle, Sherry pale et or, Alicante, Malaga, Marsala, Rota, Chypre, Macedoine, Frontignan, Sauterne, Champagne et Tokay.

VINS ROUGE :—d'Oporto de Sandeman, Harris, Curmingham, Forbes, & Co. et Sicile en bouteille et futailles, Benecarlo en pipes et bariques Claret de Chateau Lafitte, Chateau Margeaux, St. Julien, St. Estaphe et Medoc.

LIQUEURS :—d'anis, d'annisette en paniers et et en caisses, marasquin, eau de Dentzick, ratafia de Grenoble, eau verte, fruits au vinaigre, fruits à l'eau de vie, fruits au sirop, sirops, moutarde, vermicelli.

EAU DE VIE :—Otard, Dupuy, Martell, Barsalou et Rizart en pipes, barriques et quarts. Geniève en barriques de Giraffe et Key. Cassonade, sucre blanc double rafiné, thé *young hysen, hysen skin*, ris, café vert, poivre moulu, gingembre moulu, empois, vitres grandeurs assortis, bouchons fins et superfins, pipes bouts vernis, tabac en poudre, ocre rouge, savon, chandelle.

—AUSSI—

10 Tonnes Rum
10 Tonnes Whisky de Montréal
30 Barrils Tabac en torquette
10 Caisses do *Cavendish*
200 *Cwts* Morue sèche
100 Quarts Morue verte
100 do Harengs N. S.
20 Barriques d'Huile Loup Marin
30 Quarts do de Morue
20 do do de Balaine
Et autres Articles.

CONDITIONS TRES LIBERALES.

Vente à UNE heure précise.

J. D. BERNARD.

4 Sept. 1840. 37

PUBLIR TOUT RECEMMENT
Et avendre au Bureau du *Mirror* de Toronto,
LE CATECHISME
AU TRES REVERAND DR. JAMES BUTLER;
Revu, augmenté, approuvé et recommandé
PAR LES
Quatre Archévêques Catholique Romains
D'IRLANDE,
COMME
CATECHISME GENERAL
DU ROYAUME.

LES Messieurs du Clergé et autres désirant se procurer un nombre quelconque de ce CATECHISME, peuvent le faire à des termes avantageux pour eux, en ne tardant pas à faire application, vû qu'on ne doit en imprimer qu'un nombre limité.

Toronto, 10 juillet, 1840.

VENTE A L'ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS.
VENTE ETENDUE
DE
PEAUX D'EUROPE ET DE PELLETERIES
MANUFACTURE'ES.

LES Soussignés tiendront leur VENTE ANNUELLE de PELLETERIES MANUFACTUREES, et de *Peaux d'Europe préparée à* leurs MAGASINS, JEUDI, 1er OCTOBRE prochain.

L'Assortiment de PEAUX d'EUROPES PREPARE'E consiste en :—

Peaux d'agneaux de Russie, Grises, Noires et Blanches et Doublures,
Peaux Astrican Noires, Robes et Doublures,
Peau de Coney Noires lustrées, Brunes et Bleues,
Peaux de Chats Blues et Noires,
Beaumartins, Peaux de Fitch et Doublures, Neutrias lustrés, Dos d'Ecureuils, en grande variété,
Peaux de Lapins Blanches et Noires,
Habits fourrés,
Peaux de Lynx,
Peaux d'Oies blanches et tintes diversement,
Grandes Peaux de Cignes de Hollande &c. &c.

LES PELLETERIES MANUFACTURE'ES comprennent un assortiment très étendu d'articles faits à Montréal, à Québec et à Londres, des patrons les plus nouveaux.

Ils consistent principalement en :

CASQUES { de Veaux Marins, de Mock Fish, de Ras musqués,

Manchons de Peaux de Lapins Blanches, Tachetées, Rayées et autres.

Une grande quantité de Boas, de Ganta fourré et de Gantelets et une grande variété d'autres articles manufacturés dans la même ligne.

☞ Vente à UNE heure.

CUVILLIER & FILS.

1er Sept. 36.

AVIS.

LE Soussigné dûement autorisé à régler les affaires de Mr. HENRI TALON DIT LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Heuri Talon dit Lespérance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Ecuyer, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

BENJ. TALON DIT LESPERANCE.

Montréal, 25 août, 1840. j.-34.

JOHN GRIFFITH.

BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douanne en GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grand variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en joncs et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave-mains, &c. &c:

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchissoirs, mastics pour tarreaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les élus raisonnables.

Peinturage de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

☞ Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Galt.

3 Avril, 1840. j.-97.

MAGASIN DE POELES.
POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

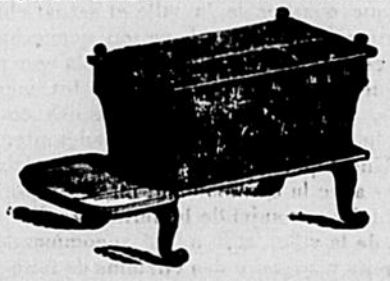

W. H. MANNING et Cie, fabricants et marchands de POELES de toute espèce : POELE de CUISINE, de SALON, de CHAMBRE, de BUREAU, de *box stoves*. Pareillement de fournitures de CUIVRE et de FER BLANC, TUYAUX &c. &c. Se vendent au N°. 211, Rue St Paul, vis-à-vis Mrs. W. Lyman et Cie.

W. H. MANNING et CIE.

18 Aout, 1840.

LE DOCTEUR MOLL,

RECEMMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les dégrés de Docteur en Médecine, et depuis licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son office à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis Mr. H. LEPAGE, Marchand Epicier.

5 juin, 1840. y-11

HOTEL DE TEMPERANCE.

UNE FAMILLE CANADIENNE, désirant ouvrir un HOTEL DE TEMPERANCE, désire trouver un logement central dans la ville, qui n'ait pas moins de DOUZE appartemens, quand même le bas serait occupé par un magasin.

S'adresser à ce Bureau.

21 Août. j-33.

PREMIERE ENTREE A MONTREAL
DE
L'AMPHITHEATRE
DE
BOWERY, NEW-YORK.
JUNE, TITUS, ANGEVINE & CIE.

LA COMPAGNIE CONSISTANT
EN
CENT HOMMES ET CHEVAUX,
SOUS LA CONDUITE DE
H. ROCKWELL.

—o—

Première Représentation, 21 Septembre.

DEVANT DEMEURER UNE SEMAINE.

—o—

LES Citoyens de Montréal sont respectueusement informés que la Compagnie Equestre ci-dessus, ayant été reçue dans la province supérieure avec les témoignages les plus distingués de l'approbation publique, de la part des classes les plus respectables et les plus honorables de la société, elle aura l'honneur de paraître devant eux pour la PREMIERE FOIS, LUNDI SOIR, 21 SEPTEMBRE et de rester SIX JOURS à Montréal.

Le pavillon spacieux et commode de la compagnie sera élevé au TATTESALLS, Grande Rue St. Jacques, où toute attention possible sera donnée pour le comfort et la commodité de l'assistance.

Les éloges flatteurs qu'ont mérités à la compagnie ses représentations, les classes respectables qui les ont honorées de leur présence et la conduite honorable des acteurs partout où ils se sont montrés, enhardit le Directeur à solliciter avec confiance le support et le patronage d'un public intelligent.

Entre autres Acteurs célèbres attachés à cette compagnie, on compte les suivants :

OTTO MOTTY—"l'intrépide"—appelé ainsi à cause du caractère héroïque et hardi de ses représentations. Ce Monsieur, Allemand de naissance, a rendu son nom célèbre dans toute l'Europe pour ses hauts faits d'équitation, sa force herculéenne et son adresse surprenante. Il tient la première place dans l'histoire de l'arène moderne et il a joué en présence des principales têtes couronnées de l'Europe. Sa terrible représentation avec des boulets de canons lui acquit le titre "d'intrépide," de la part de l'Empereur de Russie, en présence du quel il déploya son étonnante habileté à St. Petersbourg. Le tour de force auquel il est fait allusion ici, est celui de lancer un boulet de canon, pesant 30 livres, dix à douze pieds en l'air, et de le recevoir et de le balancer, lorsqu'il retombe, sur le derrière de son cou, le fesant rouler jusqu'au bout de ses doigts et de là passer autour de ses épaules jusqu'au bout des doigts de l'autre main. Outre cela, dans un autre acte, il porte un homme fait dans différentes positions, quelquefois le jetant au bout de ses bras loin de lui, le balançant sur sa tête &c. le cheval courant en avant au grand galop.

LES FRERES SUISSES.— Wilhelm, Robertus et Guelphus, célèbre pareillement en Europe et en Angleterre comme en ce pays, pour leurs tableaux classiques et leurs tours de force étonnans, montreront le grand pouvoir de leurs muscles en une variété de tableaux élégants, arrangés par eux d'après des peintures anciennes, avec une grâce et une élégance aux quelles jusqu'à présent on n'a pas essayé d'atteindre. Dans la soirée, les Frères Suisses paraîtront dans une série de tableaux touchans et vraiment classiques, appelés "Adam et Eve" ou le "Premier Fratricide."

Mr. H. ROCKWELL— Directeur Equestre, paraît dans l'arène dans différens actes gracieux d'équitation et entre autres dans l'élégante représentation allégorique de Mercure et le Gladiateur Spartacus ; outre une variété de Métamorphoses amusantes exécutées avec un effet brillant, chaste et classique, bien supérieur à ce que pourrait faire tout autre Equestrien.

Mr. HOWES—L'intrépide cavalier, est célèbre pour la manière parfaite dont il conduit quatre beaux chevaux arabes, qu'il pousse ensemble dans l'arène avec un dégré de grâce, d'aise et d'intrépidité, pendant qu'ils courent avec une vitesse effrayante, dont lui seul est capable. Il a été jugé l'égal dans cet acte au grand Ducrow d'Angleterre.

Outre Mrs. McFerland, Pontland, Pelham, Mestayer, Huntingdon, Derr, Masters, FranKlin, Runnals, Stevens, Buckley et autres.

Les particularités de chaque réprésentation seront données dans les petits imprimés du jour.

Les portes devront s'ouvrir à UNE heure et demie et à SEPT heures P. M.—La représentation commencera à DEUX heures et à SEPT heures et demie précises. Accès dans les LOGES 2s. 6d., PARTERRE 1s. 3d. Enfans au dessous de dix ans dans les Loges moitié prix. Pas de moitié prix dans le Partere.

Montréal, 1er Sept. 1840.

DOCTEUR MEILLEUR,
FAUBOURG ST. LAURENT,
Grande Rue, No. 98.

9 juin 1840. y-11

L'INSTITUTEUR de la paroisse de Lacadie résidant à Blairfindie, désire trouver comme PENSIONNAIRES quelques jeunes gens depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 16. L'éducation comprendra le latin, le grec, le français et les mathématiques.

Pour prendre des renseignements s'adresser à M. CREVIER, Curé de la paroisse.

On peut aussi connaître les conditions en s'adressant à ce Bureau. j-25.

24 juillet, 1840.

AVIS PUBLIC.

—o—

R. COURCELLES CHEVALIER,
MARCHAND TAILLEUR.

Rue St. Paul, N°. 71.

REMERCIE infiniment le public et ses amis en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son établissement comme MARCHAND TAILLEUR et a l'honneur de les informer qu'il occupe toujours une partie de la maison de Mme. OSTEROUT, sur la rue St. Paul, portant le No. 71, et qu'il est maintenant en possession de draps superfins, et autres : casimirs dans le dernier goût, des superbes satins français ; finalement, il est assortie de manière a rencontrer les goûts et satisfaction de tous ceux qui voudront bien l'encourager ayant à son service un nombre suffisent d'ouvrier pour éxécuter avec ponctualité tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.

Montréal, 26 juin, 1840. BM--17.

PERDU.

HIER après midi une épingle de valeur, en or, depuis le faubourg St. Laurent en allant au aubourg Québec. En la remettant à ce bureau on recevra une généreuse récompense.

4 sept., 1840.

A VENDRE
A CETTE IMPRIMERIE,
LE PROCES COMPLET
DE
LA REINE vs JALBERT.

Ce Pamphlet contient près de 90 page

Prix :—30 Sous.

ON A BESOIN
A CE BUREAU,
DE
DEUX JEUNES GARCONS,
Munies de bonnes recommandations
POUR VENDRE CE JOURNAL.

AVIS.—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec Paiement, recevront une agence, et un numéro *Gratis*. Le prix de la souscription est de DIX shellings à la ville, et QUINZE shellings si on le reçoit par la Malle.

CONDITIONS DU JOURNAL.

Ce journal se publie deux fois la semaine : les MARDI et VENDREDI matin.

Le prix de l'abonnement est de dix shelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration de semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, .	2s. 6d
Chaque insertion subséquente, . .	7½d
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion,	3s. 4d
Chaque insertion subséquente, . .	10d
Au-dessus de dix lignes : 1ere insertion par ligne, ...	4d.
Chaque insertion cubséquente, par ligne,	1d:

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le Bureau de L'AURORE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes reclamations faites, *Francs de Port*, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'*Aurore des Canadas*.

—o—

AGENS.

Québec,	Mr. CHARLES DION.
Trois-Rivières,	Mr. J. B. LAJOIE,
St. François.	Mr. DE ST. FRANÇOIS
Deschambeault,	Mr. T. MARCOTTE.
Ste. Thérèse, Batiscan,	FERDINAND FILTEAU, Ecr
St. Grégoire,	JOSEPH PRINCE, Ecr.
Nicolet,	CHARLES GIROUX, Ecr.
Gentilly,	ADOLPHE STEIN, Ecr.
Machiche,	M. RICHER, Ecr. M. P
Berthier,	A. D. BONDY, Ecr. M. P.
L'Assomption,	ISIDORE ROY, Ecuyer.
St. Jacques,	J. DUFRESNE, Ecr.
St. Hyacinthe,	Mr. CADORETTE,
St. Ours,	Dr. J. LUSIGNAN.
St. Denis,	Mr. LOUIS PAGE',
St. Antoine,	Mr. TH. GAUTHIER,
Varennes,	E. D. BEAUDRY, Ecr.
Boucherville,	Jos. WEILBRENNER, Ecr.
Laprairie,	Mr. — CHARLEBOIS.
St-Césaire,	Mr. PIERRE PRATTE,
St. Pie,	H. BONDY, Ecuyer,
St. Eustache,	W. H. SCOTT, Ecuyer,
Rigaud,	M. P. FOURNIER, Mr. P.
Lacadie,	Mr. JOS. O'CLAIRE

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.